

ORDONNANCE COLLECTIVE N° OC-12.06

Rédigé/révisé par la Direction des services professionnels et hospitaliers
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006
Date de révision : s/o
Approuvé par résolution n° 2006 06.06 du CMDP

Administration de solutés dextrosés et de glucagon en cas d'hypoglycémie sévère

Infirmières et infirmiers

CLIENTÈLE VISÉE

Bénéficiaires de l’Institut universitaire de gériatrie de Montréal présentant une hypoglycémie sévère.

PROFESSIONNELS VISÉS

Infirmières et infirmiers

INDICATIONS CLINIQUES

Signes et symptômes d’hypoglycémie sévère :

- somnolence
- faiblesse
- inconscience
- sueurs

PROCÉDURE

Référer au protocole P-7-06 sur l’hypoglycémie.

Notation au dossier médical

Lorsqu'une infirmière utilise un médicament en lien avec cette ordonnance collective, elle inscrira sur le formulaire intitulé *Prescription médicale* (IUGM-133) le titre de l'ordonnance collective [ADMINISTRATION DE SOLUTÉS DEXTROSÉS ET DE GLUCAGON EN CAS D'HYPOGLYCÉMIE SÉVÈRE] et son numéro [OC-2.06], le nom du médicament, la posologie, la date et l'heure. Elle signera son nom au long et acheminera le tout au Département de pharmacie selon la procédure en vigueur.

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M:\DSP_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-12.06_Hypoglycemie_severe.doc